

Mobilisation générale contre le recul du trait de côte

Signé notamment par le maire et le préfet, le projet partenarial d'aménagement (PPA) devrait faciliter la relocalisation des habitations et des activités les plus exposées.



Au bord de la falaise depuis un éboulement en novembre 2023, cette maison de Mesnil-Val va être rachetée pour être démolie. Une opération financée à 100 % par L'État. (Photo Xavier Togni)

XAVIER TOGNI

Une maison au bord du vide, à Mesnil-Val, à moins de sept mètres du bord de la falaise. Comme la rue du Chevington à Criel-Plage, interdite depuis plusieurs années, elle est devenue le symbole de la fragilité de Criel-sur-Mer face au recul du trait de côte.

LA PLUS VULNÉRABLE

La localité est inscrite sur la liste des communes françaises fortement touchées, dans la loi Climat et Résilience de 2022. Elle est même considérée comme la plus vulnérable du département, avec « 11 maisons menacées à l'horizon 20 ans, 32 à 50 ans et 70 à cent ans. Près de 46% des habitations de Seine-Maritime exposées au recul des falaises seront à Criel dans un siècle », alerte la préfecture.

DISPOSITIF NATIONAL

À ce titre, la municipalité va bénéficier d'un dispositif national pour l'aider à anticiper et adapter son territoire à cette évolution inéluctable, accentuée par le changement climatique. Lundi après-midi, 2 décembre, le maire Alain Trouessin a signé le Projet partenarial d'aménagement (PPA) de Criel-sur-Mer, au côté du préfet de la région Normandie, Jean-Benoît Albertini, d'Eddie Facque, président de la communauté de communes des Villes sœurs (CCVS),

d'Alain Bazille, président du syndicat mixte du littoral (SML) de la Seine-Maritime et de Gilles Gal, directeur de l'Établissement public foncier (EPF) de Normandie.

LE PREMIER EN SEINE-MARITIME

Ce PPA littoral, l'un des premiers de la région, doit « favoriser la réalisation d'opérations d'aménagement ambitieuses », avec des financements dédiés. Il va permettre de « mener, durant les cinq prochaines années, l'ensemble des réflexions et études nécessaires à la définition d'une trajectoire d'aménagement résiliente ». Pour M. Albertini, « on passe du constat un peu inquiétant à un projet d'avenir ».

« Un engagement fort pour l'avenir du territoire »

Alain Trouessin

Alain Trouessin y voit aussi « un engagement fort pour l'avenir du territoire », à moyen et long terme, en élaborant « un recul stratégique et une recomposition spatiale audacieuse » de sa commune.

Ce projet devrait aider, selon lui, à préserver l'attractivité touristique de la station, son environnement, l'économie locale, et surtout « le bien-être des habitants ». Il a d'ailleurs insisté sur l'importance de les associer à la démarche, pour la rendre acceptable au plus grand nombre.

PRÉPARER LA RELOCALISATION

Pour l'instant, le projet est « en phase de préfiguration ». Mais il y a tout de même quelques éléments concrets. Ainsi, a noté son directeur, l'EPF travaille déjà depuis plusieurs années à identifier les parcelles qui permettront de relocaliser des habitations ou des activités agricoles.

UNE MAISON RACHETÉE

Le préfet a également insisté sur l'argent mobilisé par l'État. Il va surtout aider la commune de Criel à acquérir les bâtiments condamnés. « Nous prendrons en charge à 100% le coût du rachat » de la maison de Mesnil-Val, a-t-il annoncé. Pour la suite, rien n'est acté. Il faudra notamment décider si les résidences secondaires en péril seront traitées comme les principales.

RÉOUVERTURE DE L'ESTUAIRE ?

L'autre grand sujet est le projet de réouverture de l'estuaire de l'Yères, auparavant envisagée au nom de la restauration de la continuité écologique, et désormais étudiée dans le cadre de ce PPA. Dans un premier temps, la buse guidant l'Yères vers la mer pourrait être déconstruite, avant une éventuelle démolition de la digue-route. « C'est une forme de renoncement, le paysage ne peut être figé », reconnaît le préfet. Qui insiste cependant sur la concertation avec les habitants et les usagers.